

Note Importante:

Cette réunion se déroule conformément aux dispositions relatives à la conduite des conférences IATA. En conséquence, elle ne discutera ni ne prendra aucune mesure ayant pour but d'élaborer des tarifs ou des frais autres que les frais de recouvrement de coûts décrits dans la résolution de la Conférence des agences Passage (PACONF). Elle ne discutera pas des niveaux de rémunération d'aucun intermédiaire engagé dans la vente de billets de transport aérien. Cette réunion n'a pas non plus de pouvoir de discuter ou de parvenir à un accord sur la répartition des marchés, la répartition ou le partage de trafic ou de revenus, ou sur le nombre de vols ou de capacités à offrir sur n'importe quel marché. Les délégués présents sont informés que toute discussion concernant de tels sujets ou concernant tout autre sujet sensible relatif à la concurrence et tout sujet sortant du cadre de l'ordre du jour, est strictement interdit.

Ce qui vient d'être énoncé s'applique également aux discussions par courrier électronique, à la messagerie instantanée et aux discussions sur les réseaux sociaux, qu'elles soient dirigées vers des participants prévus à cette rencontre ou d'autres participants non présents à la réunion. Il est rappelé aux délégués que la diffusion en direct de cette réunion à des parties non présentes en personne est strictement interdite, sauf indication contraire de et avec la permission expresse et les connaissances du Président de l'instance et de l'IATA et uniquement dans le cas où une participation spécifique de ces personnes est requise. L'enregistrement non autorisé de la réunion est également interdit.